

[P.L.U de VILIERES LE BACLE]



Dossier approuvé en
conseil municipal
du 28 Septembre 2017

3 – Orientations d'aménagement et de Programmation



■ Les OAPs

1 - Valorisation de la Zone d'Activités des Graviers

2 - Aménagement du centre bourg

circulation place - ferme du Bel Air

3 - Ferme du centre bourg

4 - Zone anti-bruit

5 - Les actions en faveur des déplacements

N°1 Valorisation de la Zone d'Activités des Gravieres (1/2)

Objectif: Valoriser la zone des Gravieres en vue de permettre une densification du site et l'accueil d'entreprises ou d'établissements et de favoriser une certaine qualité des installations existantes et futures.



Situation /contexte

- Une situation intéressante, le long de la RD36, axe structurant de la CAPS et du plateau de Saclay,
- Un site « vitrine » propice au développement économique, à l'instar des zones existantes,
- Une dynamique économique générée par le développement de l'OIN Pais Saclay : des activités complémentaires à trouver (orientation agricole ou agro-industrie, PME, artisanat, etc.) – un rapprochement avec les services économiques de la CAPS est envisagé.

Programmation/Affectation

- Ouvrir les possibilités d'accueil d'activités diversifiées : commerces, bureaux, artisanat, industrie, entrepôt, activités agricoles, etc.

N°1 Valorisation de la Zone d'Activités des Gravieres (2/2)

Objectif: Valoriser la zone des Gravieres en vue de permettre une densification du site et l'accueil d'entreprises ou d'établissements et de favoriser une certaine qualité des installations existantes et futures.



Conditions d'accès

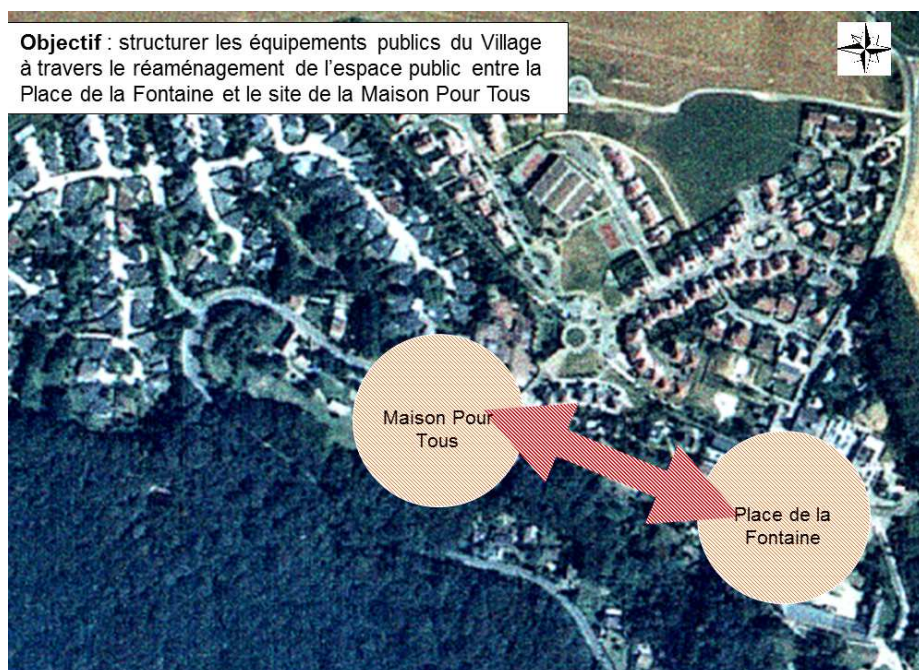
- **Les accès depuis la RD36** se feront par la voie existante aménagée dans le cadre de la restructuration de la RD36 = aménagement et sécurisation du carrefour (sans tourne à gauche),
- **Améliorer les conditions de desserte interne à la zone :** permettre l'usage de la voie privée, pour la desserte des parcelles arrières et une éventuelle densification.

Quelques principes d'aménagement

- **Traitement de la lisière de préservation des massifs boisés :** une bande de 20 m sera traitée en espaces verts et franges arbustives, et une bande de 30 m supplémentaire sans construction.
 - **Préservation et mise en valeur de la rigole, et accompagnement par une liaison douce,** lien entre ferme de Voisins et le Bourg.
- **Les traitements paysagers et plantations** sur la zone seront réalisées avec des essences locales choisies parmi les listes recommandées.
 - **Un soin particulier** sera apporté au traitement architectural et paysager de la limite Est de la zone pour assurer les bonnes conditions d'insertion dans les paysages visibles depuis le plateau et la RD36 requalifiée.

N°2 Aménagement du centre bourg

Objectif: Poursuivre l'aménagement du centre bourg, y compris la rénovation de certaines voiries.



Circulations: Place de la mairie - Ferme du Bel Air

Situation /contexte

- Rénovation de la voirie vieillissante et prise en compte des nouveaux besoins.

Programmation/Affectation

- **Circulation douce** sur la place de la mairie,
- **Rénovation de la route jusqu'à la ferme du Bel Air**, avec mise en conformité des trottoirs et revue des places de stationnement et dépose-minute de l'école.

N°3 Aménagement de la ferme du centre bourg

Objectif: Anticiper les éventuelles évolutions de la ferme du centre bourg et préserver les caractéristiques traditionnelles de ce corps de fermes



Contexte et objectifs

- Une situation intéressante, au cœur du Bourg, pour
 - répondre au besoin en logements sans construction en utilisant le bâti existant,
 - valoriser le patrimoine rural et traditionnel au cœur du village.

Programmation/Affectation

- Activités et activités agricoles existantes
- Possibilités d'aménagement d'habitat, d'activités artisanales, bureaux, services, par changement d'affectation des volumes existant et d'éventuelles constructions neuves ou extensions mesurées et respectueuses du cadre bâti.

Conditions d'aménagement

- Préserver la cour de ferme au sud : elle devra être conservée en espaces libres (hors construction et hors aires de stationnement) sur au moins 75% de sa superficie

N°4 Zone anti-bruit

Objectif: Préserver la qualité de vie des habitants de la commune.



Sur l'ensemble du linéaire de la RD36, en partie sud de la voie

Création d'un talus et mise en valeur de l'environnement.

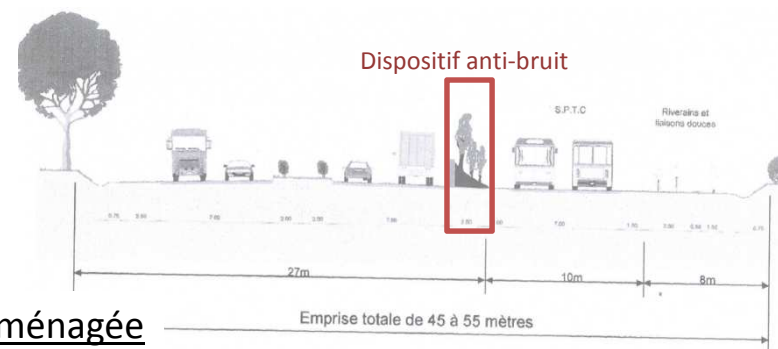
Le talus sera végétalisé sous forme de plantations arbustives

Situation /contexte

- Doublement de la RD36 - 2x2 voies
- Transport en Commun en Site Propre
- Métro - aérien ou souterrain

Programmation/Affectation

- Création d'un dispositif anti-bruit pour limiter les nuisances sonores (et visuelles) liées au trafic routier et aux transports en commun sur la partie sud de la RD36, dans l'emprise de la voie requalifiée.



Coupe de principe de la RD36 réaménagée



N°5 Les actions en faveur des déplacements

Objectif: Sécuriser les accès routiers et favoriser le développement des circulations douces.

